



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 06/05/2025 en présentiel et en audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Meissa NGOM - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE

Excusés : MM. Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Jerry TOUSSAINT – Ariana VALVIDIA.

Absent : M. Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 28247893 PARIS SC 2 / US PARIS XI D4.A du 05/04/25

La commission prend note de la lettre d'excuse de Paris Sport Culture concernant le non-envoi de la FMI dans les délais, il est passé à l'ordre du jour.

Match N° 28233586 PARIS XVII POUCHET / ES SEIZIEME 2 D2 du 03/05/25

Courriel de POUCHET du 04/05/25 signalant une erreur sur le score 2/0 en faveur de Pouchet et non pas 1/0 comme indiqué sur la FMI. Rapport de l'arbitre confirmant le score 2/0 en faveur de POUCHET.

La commission entérine le score de 2/0 en faveur de Paris XVII Pouchet.

Situation de Championnet au regard des obligations prévues à l'article 11 du RSG 75 pouvant empêcher l'inscription de son équipe (une) séniors dans la division D2 pour la saison 25/26.

La commission demande au club de Championnet des explications sur ses différentes absences aux plateaux U06 à U09 et qu'elles sont les mesures prises pour ceux prévus jusqu'à la fin de saison 24/25 afin d'y participer y compris pour la journée nationale des débutants du 22/06/25.

Match N° 28234423 COURONNES OFC 2 / ES PARISIENNE 2 D3.B du 03/05/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe 2 de l'ES PARISIENNE.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 de l'ES Parisienne et lui inflige une amende de 120 € (forfait dans les 3 dernières journées de championnat – Cf annexe financière)

CDM

Match N° 28235080 CASA GALICIA / SERBIE AS D1 du 04/05/25

Lecture de la FM, rapport de l'arbitre officiel et rapport de SERBIE AS, match non joué au motif : Absence de l'équipe de CASA GALICIA

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Casa Galicia et lui inflige une amende de 120 € (forfait dans les 3 dernières journées de championnat – Cf annexe financière)

SENIORS FEMININES

Match N° 28247463 CAMILLIENNE / PARIS 13 ATLETICO seniors F D1 du 03/05/25

courriel de PARIS 13 ATLETICO du 02/05/25 déclarant forfait.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris 13 Atlético et lui inflige une amende de 120 € (forfait dans les 3 dernières journées de championnat même avisé – Cf annexe financière)

ANCIENS

Match N° 28236429 PUC / NICOLAITE CHAILLOT D1 du 04/05/25

Lecture du rapport de l'arbitre officiel signalant un bug de la tablette en joignant la capture d'écran de celle-ci avec les 2 compositions des équipes et confirmant le résultat de la rencontre 0/2 en faveur de NICOLAITE CHAILLOT ainsi que les sanctions disciplinaires.

La commission entérine le score de 0/2 en faveur de l'équipe Nicolaïte Chaillot.

Match N° 28236426 PETITS ANGES / SALESIENNE D1 du 04/05/25

Courriel de PETITS ANGES du 05/05/25 signalant une erreur du score 2/1 en leur faveur et non pas 1/1 comme indiqué sur la FMI. Courriel de la SALESIENNE qui confirme.

La commission entérine le score de 2/1 en faveur de l'équipe des Petits Anges.

Match N° 28236693 VIKING CLUB PARIS / OL MONTMARTRE D2.B 04/05/25

Lecture de la feuille de match établie avec l'arbitre officiel de la rencontre, match non joué au motif : Absence de l'équipe VIKING Paris.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Viking Club Paris et lui inflige une amende de 120 € (forfait dans les 3 dernières journées de championnat – Cf annexe financière). Les frais de déplacement de l'arbitre (48.50 €) seront débités du compte du club de Viking Club Paris afin que le district puisse indemniser l'arbitre officiel.

Match N° 28236695 NICOLAITE CHAILLOT 2 / US PARIS SUISSE D2.B du 04/05/25

Lecture du rapport de l'arbitre officiel signalant une erreur du score 1/4 et non pas 1/3 comme indiqué sur la FMI en faveur de US PARIS SUISSE.

La commission entérine le score de 1/4 en faveur de l'équipe de Paris Suisse US.

Matches non joués en critérium +45 ans entre les équipes suivantes :

PUC / Buttes Chaumont du 06/10/24

CRAMPONS PARISIENS / PUC du 24/11/24

ESP. PARIS 19 2 / CRAMPONS PARISIENS du 02/02/25

ESP. PARIS 19 / ESP. PARIS 19 2 du 23/03/25

PARIS 13 ATLETICO / COURONNES OFC du 04/05/25

La commission décide de neutraliser ces rencontres mais offre la possibilité aux clubs concernés de proposer une date de match qui ne peut être après le 25 mai 2025.

JEUNES**U 14****Match N° 28237487 COURONNES OFC / PARIS 13 ATLETICO 2 D1 du 03/05/25**

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre, match arrêté à la 55° sur un score de 0/0 au motif : Terrain rendu impraticable à cause des intempéries.

La commission fixe la rencontre au 10/05/25 match à rejouer.

Match N° 28246679 PETITS ANGES 2 / PARIS 15 AC 2 D3.A du 03/05/25

Lecture de la FMI, match non joué au motif : Terrain impraticable à cause des intempéries.

La commission fixe la rencontre au 10/05/25 match à jouer.

Match N° 28246680 POUCHET / NICOLAITE CHAILLOT 2 D3.A du 03/05/25

Lecture de la FMI, match arrêté à la 20° sur un score de 2/0 au motif : Terrain rendu impraticable à cause des intempéries.

La commission fixe la rencontre au 10/05/25 match à rejouer.

Match N° 28249926 CHAMPIONNET 2 / NICOLAITE CHAILLOT 3 D4.C du 03/05/25

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable à cause des intempéries.

La commission fixe la rencontre au 10/05/25 match à jouer.

U 15**Match N° 28237212 SOLITAIRES FC / PARIS FC 2 D1.A du 03/05/25**

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre, match arrêté à la 50° sur un score de 0/0 au motif : Terrain rendu impraticable à cause des intempéries.

La commission fixe la rencontre au 10/05/25 match à rejouer.

Match N° 28237211 CA PARIS / MACCABI PARIS D1.A du 03/05/25

Lecture de la FMI, match non joué au motif : Fermeture du terrain à cause des intempéries.

La commission fixe la rencontre au 10/05/25 match à jouer.

Match N° 28237398 CHAMPIONNET / PUC D1.B du 03/05/25

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre, match arrêté à la 53° sur un score de 0/5 au motif : Terrain rendu impraticable à cause des intempéries.

La commission fixe la rencontre au 10/05/25 match à rejouer.

Match N° 28237397 COURONNES OFC / PITRAY OLIER D1.B du 03/05/25

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre, match arrêté à la 60° sur un score de 1/1 au motif : Terrain rendu impraticable à cause des intempéries.

La commission fixe la rencontre au 15/05/25, date butoir match à rejouer.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait par application de l'article 44.2 du RSG district 75.

1^{er} appel :

28232719 CAMILLIENNE / MACCABI PARIS seniors D1 du 03/05/25
 28235075 ESP PARIS 19 / MINHOTOS CDM D1 du 04/05/25
 29611661 BUTTES CHAUMONT / ESP PARIS19 criterium +45 ans du 04/05/25
 29611662 PUC / RC PARIS 18 criterium +45 ans du 04/05/25
 28238623 PARIS ALESIA / CHAMPIONNET U18 D1 du 04/05/25
 28237396 AF PARIS 18 / ESP PARIS 19 U15 D1.B du 03/05/25
 28237963 PETITS ANGES 3 / MACCABI PARIS 2 U14 D4.A du 03/05/25

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

AS BON CONSEIL (PV du 24/09/24)
 TROPS FC 2 (PV du 24/09/24)
 PETITS ANGES 2 (PV du 26/11/24)
 OP XV (PV du 17/12/24)
 VIKING 2 (PV du 11/02/25)
 JUNIOR ACADEMIE FC (PV du 11/03/25)
 TROPS FC (PV du 08/04/25)

SENIORS F D1

ENTENTE FEMININ PARIS XIII (PV du 29/10/24)
 P.U.C. 3 (PV du 28/01/25)

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO (PV du 12/11/25 déclassement discipline)
 PETITS ANGES 2 (PV du 21/01/25)

U18 D3

PARIS 13 ES 2 (PV du 17/09/24)
 ESC XV (PV du 01/10/24)
 ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)
 JAM (PV du 11/03/25)
 PSC 2 (PV du 01/04/25)

U16 D2

CAMILLIENNE 2 (PV du 01/10/24)

U16 D3

MINIS MAXIS (PV du 01/10/24)
 ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 01/10/24)
 PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 08/10/24)
 RACING CLUB 18 (PV du 11/02/25)
 TROPS (PV du 17/12/24)

CDM

RACING CLUB 18 (PV du 25/03/25)

U15 D1

SALESIENNE (PV du 17/09/24)
 ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 11/02/25)
 PARIS 19 ANTILLAIS 5PV du 11/02/25)

U14 D3

MONTMARTRE OL (PV du 17/09/24)

U14 D4

CFFP 2 (PV du 01/10/24)
 ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)
 RACING CLUB 18 (PV du 15/10/24)
 ESC XV (PV du 12/11/24)
 AS BON CONSEIL 3 (PV du 10/12/24)
 J A PARIS (PV du 18/03/25)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission. La commission précise donc qu'en jeune (U14 à U18) l'arbitre central est à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants sont à la charge des deux clubs.

Coupe 75 SENIORS

Finalistes MACCABI PARIS METROPOLE – PARIS 15 AC sous réserves de procédures en cours.

Coupe SENIORS Amitié

Finalistes ENFANTS GOUTTE d'OR 2 – ES PARISIENNE 2

Coupe CDM

Finaliste PARIS 13 ATLETICO – PARIS US SUISSE

Coupe séniors Féminines

Finalistes P.U.C. et PARIS FC 2 sous réserves de procédures en cours

Coupe Anciens

Finalistes PARIS 13 ATLETICO – PARIS 19 ESPERANCE 2 sous réserves de procédures en cours

Coupe U 20

Finalistes P.U.C. – PARIS 13 ATLETICO sous réserves de procédures en cours

Coupe U18

Finalistes MACCABI PARIS METROPOLE – P.U.C. sous réserves de procédures en cours.

Coupe U17

Finalistes PARIS 13 ATLETICO – PARIS FC 2

Coupe U16

Finalistes PARIS 15 AC / PARIS XIII ES sous réserves de procédures en cours.

Coupe U16 amitié

SEIZIEME ES 2 / PARIS 13 ATLETICO 3 sous réserves de procédures en cours.

Coupe U15

Finalistes P.U.C – PARIS FC

Coupe U14

1/2 de finale le 10/05/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U14 amitié

VAINQUEUR : P.U.C. 2

Coupe football loisirs et critériums de SA M & SA APM

Finalistes BRETONS PARIS et PITRAY OLIER PARIS sous réserves de procédures en cours.